

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23068</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Commune déléguée de Noirterre : Cession d'un terrain à Deux-Sèvres Habitat : lotissement « La Chapelle 2 »**

Par délibération en date du 20 mars 2023, le Conseil Municipal avait validé la désaffectation et le déclassement du domaine public, d'un ancien espace vert situé dans le lotissement la chapelle 2 sur la commune déléguée de Noirterre.

En effet, il est prévu d'y construire une opération de 3 nouveaux logements sociaux.

Il est donc proposé de céder ce terrain d'environ 900 m<sup>2</sup> à confirmer après bornage, à Deux Sèvres Habitat, au prix de France Domaine soit 24 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 février 2023 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du 20/03/2023 actant la désaffectation et le déclassement du domaine public de cet ancien espace vert ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE CEDER** un terrain d'environ 900 m<sup>2</sup> (à confirmer après bornage) à Deux Sèvres Habitat au prix de VINGT QUATRE EUROS le m<sup>2</sup>.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_068-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



MAIRIE de BRESSUIRE  
Deux-Sèvres